



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-06-2026 /

Dossier complet le : 03-07-2026 /

N° d'enregistrement : 018569/KK P

1 Intitulé du projet

AXIOM DEVELOPPEMENT

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AXIOM DEVELOPPEMENT

Raison sociale

AXIOM DEVELOPPEMENT

N° SIRET

75150829200040

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEQUETTE

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à simple rez-de-chaussée, à usage de commerce d'une surface plancher de 1 555 m². Il sera accompagné par des aménagements extérieurs : aire de stationnement pour les usagers du commerce, accès depuis la rue d'Eve, espaces verts et ouvrages de récupération des eaux pluviales. Il est prévu 80 places de stationnement dont 3 places PMR et 4 places familles. 18 places seront pré-équipées pour les véhicules électriques. Des emplacements seront également prévus pour le stationnement des 2 roues non motorisées. La parcelle était initialement située dans la ZAC de la Folle Emprince qui a été urbanisée entre 2008 et 2023. La convention de ZAC est échue en 2024 et un protocole de clôture a été signé avec la commune. La ZAC a permis la construction de plus de 1 000 logements. Aujourd'hui la parcelle n'est plus dans une ZAC mais dans un secteur classé UX dans le PLU de la commune de Dammartin-en-Goele. Dans la zone UX, les surfaces commerciales sont autorisées. La conception du projet prend en compte les prescriptions du PLU.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une logique de développement de la zone d'activités économiques de la commune de Dammartin-en-Goele, sur un espace non construit entouré de parcelles bâties. Le bâtiment est destiné à accueillir un supermarché à dominante alimentaire de moins de 1 000 m² de surface de vente. Il est prévu un effectif de 348 personnes dont 333 visiteurs et 15 personnes travaillant dans l'établissement. Le projet sera conforme au PLU avec un coefficient de biotope de 30%. La gestion des eaux pluviales favorisera l'infiltration à la parcelle dans des massifs drainants sous les places de stationnement perméables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle du chantier de construction est d'environ 9 mois. Le maître d'ouvrage fera en sorte de limiter au maximum la consommation d'eau sur le chantier. Il veillera également à limiter les impacts des travaux en équilibrant les déblais et les remblais.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est un supermarché à dominante alimentaire avec une surface de vente inférieure à 1 000 m². Le nombre maximum de personnes envisagées sur le site est de 348 dont 15 personnes travaillant sur place. L'accès se fera depuis la rue d'Eve. Il est prévu 80 places de stationnement pour les véhicules légers et des zones dédiées pour les 2 roues non motorisés. Les eaux pluviales seront gérées au maximum à la parcelle grâce à des massifs drainants implantés sous les places de stationnement qui seront perméables et engazonnées. Le principe de gestion des eaux a été dimensionné en conformité avec la réglementation d'assainissement départementale. Il est également prévu des plantations au sein de la zone de stationnement pour créer un parking ombragé. 68 arbres seront plantés sur l'ensemble de la parcelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière : 6 515 m ² - SDP : 1 555 m ² 80 places de parking soit 2 969 m ² (circulations comprises)	(61,8 x 48, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone UX du PLU de la commune de Dammartin-en-Goele revise en 2024.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche : Forêt de Montge-en-Goele est située a 1,8 km au Sud-est de la commune de Dammartin-en-Goele. La ZNIEFF de type II la plus proche ; Bois de Saint-Laurent est située a 2 km au Nord-ouest de la commune.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est en Seine-et-Marne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone couverte par un arrete de protection biotope a Dammartin-en-Goele et dans les communes voisines.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est en Seine-et-Marne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Il n'y a pas de parc national a Dammartin-en-Goele ou dans les communes voisines.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Dammartin-en-Goele est soumise au PPBE de Seine-et-Marne approuvé le 22 janvier 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet dans la zone d'activités économiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon les données du SAGE de la Nonette, la parcelle n'est pas localisée dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Dammartin-en-Goele n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La parcelle du projet n'est pas référencée comme étant polluée dans les bases des données sur la pollution des sols et les anciens sites industriels.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La parcelle du projet n'est pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est situé dans le périmètre éloigné d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Il n'y a pas de site inscrit à Dammartin-en-Goele ou dans les communes voisines.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches sont : ZPS (FR2212005) : Les forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi, à 5 km au Nord de la commune. ZSC (FR2200380) : Les massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville à 6,5 km au Nord-ouest de la commune.
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet dans la zone d'activités économiques.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site sera alimenté en eau potable par le réseau public. L'eau potable sera utilisée pour les besoins du personnel et le nettoyage des locaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Sans objet pour le projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet vise à l'équilibre déblais/remblais pour limiter au maximum le déplacement de terres en dehors du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction du bâtiment nécessitera des apports de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le chantier n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde au reseau public d'alimentation en eau potable. L'activite future ne va pas engendrer une consommation d'eau impotante avec uniquement 15 collaborateurs permanents. Le site sera egalement raccorde au reseau public d'assainissement. Les eaux usees collectees seront achminees vers la station de traitement de Dammartin-en-Goele situee a proximite du site. La gestion des eaux pluviales par infiltration sera
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle est destinee a un usage d'activite economique. Un coefficient de biotope de 30 % sera maintenu sur le site conformement au PLU. 68 arbres seront plantes. Le site comporte un arbre de belle forme et en bon etat sanitaire qui sera conserve. En limites Ouest et Sud de la parcelle, la vegetation s'est developpee sous la forme de taillis denses qui constituent une trame verte locale assurant une
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situe a environ 5 km du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consomme pas d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est situe entre deux etablissements soumis a la reglementation ICPE mais qui n'engendrent pas de risques pour la parcelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerne par un risque de retrait gonflement des argiles important et par un risque de remontee de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Seuls les vehicules transitant sur le site sont susceptibles de presenter un risque de pollution atmospherique.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	80 places de stationnement sont prévues sur le site. L'activité va engendrer un trafic routier modéré de l'ordre de 220 véhicules par jour.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'activité de commerce n'est pas source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est situé en bordure de la route départementale 13 qui est classée en catégorie 3 dans le plan de gêne sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activité de commerce n'engendre pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'activité de commerce n'est pas source de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'activité de commerce n'est pas source d'émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'activité ne présentera que peu de risque de pollution atmosphérique, uniquement les gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux usées seront évacuées dans le réseau d'assainissement de la commune. Les eaux pluviales seront au maximum infiltrées sur le site.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Compte tenu du coefficient d'imperméabilisation du site, un débit de fuite de 3 l/s des eaux pluviales est prévu vers la fosse existante à l'Est de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'activité n'engendrera pas d'effluents industriels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité va produire des déchets non dangereux qui seront triés et enlevés conformément à la réglementation afin de favoriser leur valorisation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de parc d'activités constitué de 8 bâtiments et présentant une surface plancher de 30 182 m² est prévu à plus de 250 m du site AXIOM. Ce projet a fait l'objet d'une décision portant obligation de réaliser une évaluation environnementale le 28/01/2025. Le cerfa n° 14734*04 déposé le 17/12/2024 ne présente pas les données de trafic. Aucun autre document n'est accessible. Nous n'avons pas trouvé d'informations sur le dépôt de l'évaluation environnementale. Notre projet est un supermarché de moins de 1 000 m² de surface commerciale et la demande vise la création d'un parking de 80 places. Les accès au supermarché et au parc d'activités sont situés sur la route d'Eve. La répartition du trafic dans le temps pour une surface commerciale et une zone d'activité étant différente, les flux ne vont pas

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment a usage d'activite commercial a dominante alimentaire avec 80 places de stationnement. La parcelle envisagee est un terrain non bati situe au sein d'une zone d'activites economiques. Le site comporte un arbre de belle forme et en bon etat sanitaire qui sera conserve. En limites Ouest et Sud de la parcelle, la vegetation s'est developpee sous la forme de taillis denses qui constituent une trame verte locale assurant une continuite ecologique. L'objectif du projet et de maintenir et renforcer cette trame paysagere en integrant le batiment et le parking dans un environnement vegetalise. 68 arbres seront plantes. La valeur ajoutee du projet est dans le renforcement de la trame verte existante, la gestion integree des eaux pluviales, la creation d'un parking ombrage et permeable. Ces objectifs vont

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Dadi

Prénom **Sonia**

Qualité du signataire Gerante de SD Environnement

À Paris

Fait le 26-05-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)